

## REGLEMENT INTERIEUR - COURS ENFANTS

### DISPOSITIONS APPLICABLES AUX COURS DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ENFANTS

#### 1 – RESPONSABILITES

- . La responsabilité de l'animateur(trice) ou de l'Association G.V. Varcès Allières et Risset ne pourra être engagée en dehors des lieux, temps, limites d'accueil et périodes d'activité.
- . **Les parents devront s'assurer de la présence de l'animateur(trice) en déposant leur(s) enfant(s). L'Association ne saurait être responsable des enfants déposés sur les parkings ou aires de jeux environnants**
- . L'Association est chargée de veiller à une parfaite discipline dans le gymnase durant toute la durée des exercices

#### 2 – FONCTIONNEMENT

- . L'enfant accompagné ou non **doit arriver à l'heure**
- . L'enfant accompagné doit être confié **en tenue de sport** (lorsqu'il n'est pas capable de s'habiller tout seul) à l'animateur(trice) et récupéré **aux lieux et heures indiquées**
- . **Le certificat médical est obligatoire**
- . **La licence devra être en possession de votre enfant**
- . Le responsable accompagnateur n'est pas autorisé à assister au cours
- . **En aucun cas** les entraînements ne pourront être suivis par les spectateurs. Ils ne peuvent ni passer, ni séjourner dans les vestiaires.
- . L'animateur(trice) est chargé(e) de tenir un cahier de présence
- . Tous les documents ou justificatifs nécessaires et/ou obligatoires doivent être remis le jour de l'inscription. Aucun dossier ne sera accepté ou retenu à défaut de l'un d'entre eux
- . La tenue vestimentaire doit être adaptée : justaucorps, short survêtement et chaussures de gymnastique d'intérieur (1). La pratique des exercices en chaussettes ne pourra être acceptée que sur des revêtements de sol prévus à cet effet (salle Tatami)

**(1) Nous vous demandons de bien vouloir faire respecter à vos enfants les règles d'hygiène élémentaires et de leur faire pratiquer leurs activités physiques avec des chaussures de sport différentes de celles avec lesquelles ils se rendent au gymnase.**

Espace Charles de Gaulle – 38760 VARCÈS ALLIÈRES ET RISSE

